

LE GUIDE PRATIQUE DU SCOLAIRE ET DU PÉRISCOLAIRE À CHAMBLY

TOUT SAVOIR SUR

- les politiques d'éducation
- les sorties pédagogiques
- les rythmes scolaires
- la restauration municipale
- l'accueil périscolaire
- l'accueil de loisirs

Année scolaire 2022-2023
CHAMBLY LA CITOYENNE !

chambly
ma ville

LE MOT DES ÉLUS

Madame, Monsieur, chers parents,

La rentrée scolaire est toujours un temps fort pour nos enfants et familles camblysiennes. C'est aussi un moment important pour les enseignants et services municipaux pleinement mobilisés. Chambly consacre chaque année plus de 2 millions d'euros aux politiques de l'enfance, de la jeunesse et de la réussite éducative : c'est la 1^{re} priorité budgétaire de la commune. Nos écoles maternelles, élémentaires, restaurations scolaire, accueils périscolaires et de loisirs bénéficient ainsi directement et au quotidien, de moyens humains et matériels conséquents.

L'humain est au cœur de notre projet pour mieux accompagner vos enfants : notre ville emploie 15 agents dédiés à la petite enfance, 11 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), 15 agents dévoués à la restauration scolaire dont les repas sont préparés sur place de façon éco-responsable, 20 agents dédiés à l'entretien des différents locaux et 36 animateurs ou directeurs répartis dans les 2 accueils de loisirs et périscolaires.

Nos écoles, sécurisées et à taille humaine, sont un lieu d'ouverture au monde et bénéficient d'équipements informatiques ambitieux ainsi que du soutien de la ville aux parcours culturels et sorties pédagogiques proposés par chaque école.

Nos enfants profitent aussi de nos politiques culturelles (bibliothèque ; Moulin de Chambly, etc.), sportives et associatives (éducateurs sportifs, clubs) qui sont une des richesses de notre commune.

À travers la mise à disposition de tous ces moyens, Chambly entend pleinement jouer son rôle, au côté des acteurs pédagogiques et de chaque parent, pour apporter aux jeunes Camblysiens un cadre et un savoir vivre nécessaires à leur bon développement et à leur bien être dans la société.

Bonne rentrée à toutes et tous.

DAVID LAZARUS
Maire de Chambly

LAURENCE LANNOY
Maire-adjointe
chargée de l'enfance et de la vie culturelle

MAUD MATHONAT
Maire-adjointe chargée
des affaires scolaires et de la jeunesse



SOMMAIRE

P2 : Le mot des élus

P3 : Éducation, enfance, la priorité municipale en quelques chiffres

P4-5 : Chambly s'engage pour l'école : locaux scolaires, sécurisation des bâtiments, école numérique, sorties pédagogiques...

P6-7 : Plan mercredi, études surveillées : encourager l'épanouissement de l'enfant et la continuité éducative

P8-9 : Les rythmes scolaires et périscolaires en un coup d'œil

P10-11 : La restauration municipale

P12-13 : L'accueil périscolaire

P14-15 : L'accueil de loisirs

P16 : La mairie à votre écoute, les contacts utiles



ÉDUCATION, ENFANCE : LA PRIORITÉ MUNICIPALE EN QUELQUES CHIFFRES

1082 : c'est le **nombre d'élèves** du 1^{er} degré effectuant leur rentrée scolaire à Chambly (376 élèves en classes maternelles et 706 élèves en classes élémentaires)

44 : c'est le **nombre total de classes** (16 maternelles et 28 élémentaires) réparties dans les 4 écoles maternelles (Triolet, Declémy, Lahille, Camus) et les 4 écoles élémentaires (Conti, Salengro, Lahille, Camus) de Chambly

2 millions d'euros : c'est le **budget de fonctionnement annuel** que consacre directement la Ville de Chambly aux politiques de l'enfance, de la jeunesse et de la réussite éducative

CHAMBLY S'ENGAGE POUR L'ÉCOLE

Notre ville compte 2 écoles maternelles, 2 écoles élémentaires et 2 groupes scolaires (maternelle + élémentaire).

Les élèves et leurs enseignants disposent de locaux d'enseignement fonctionnels, dont une partie a bénéficié de travaux pendant la période estivale par les agents municipaux (peintures dans le hall d'entrée à l'école Conti et à la restauration scolaire de l'école Albert Camus, remplacement des toilettes à l'école Roger Salengro, pose d'un grillage et portail à l'école Charles Lahille...)

Toutes les écoles sont équipées aux dernières normes de sécurité anti-intrusion. Elles bénéficient également du réseau de caméras de vidéoprotection de la commune.

L'ensemble des écoles est équipé en informatique, avec câblage pour internet (pas de réseaux wifi). Chaque classe élémentaire dispose d'un vidéoprojecteur interactif et les enseignants de PC portables. Chambly est une collectivité à la pointe dans le domaine de l'école numérique.

Pour garantir les meilleures conditions d'enseignement, la ville attribue aux écoles diverses dotations : 32 € par enfant pour l'achat de fournitures scolaires, 3 € par élève pour la coopérative scolaire, 1200 € à chaque école élémentaire pour les manuels scolaires, 800 € pour du matériel sportif, 150 € à chacune pour des CD Rom.



L'objectif de notre commune est aussi de créer les conditions propices à l'épanouissement de chaque enfant.

Les spectacles proposés à l'occasion des fêtes de fin d'année sont ainsi pris en charge par la collectivité, tout comme l'achat de jouets pour les élèves des écoles maternelles ou les spectacles et sorties pédagogiques organisés dans le cadre des « parcours culturels », tout au long de l'année. Les trajets en bus sont également financés par la ville.



Lors de la dernière année scolaire, cette volonté de participer à l'épanouissement de nos enfants leur aura notamment permis de découvrir les châteaux de Pierrefonds et d'Ecrouen, l'abbaye de Royaumont, le parc Samara, le parc des Félines, le parc Chédeville, la cité des sciences, le zoo d'Amiens, la ferme Pédagogique d'Eancourt ou encore les musées de la Vie Agricole d'Hétomesnil et de la Grande Guerre à Albert...



En période de Covid-19, la ville de Chambly renforce les protocoles sanitaires : limitation du brassage des enfants, stricte application des gestes barrières, désinfection des locaux/du matériel pédagogique et communication suivie avec les familles.

PLAN MERCREDI, ÉTUDES SURVEILLÉES :

ENCOURAGER L'ÉPANOUISSEMENT DES ENFANTS ET LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

Depuis la rentrée 2018 et la signature d'une convention d'objectifs entre la Ville de Chambly, les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de l'Éducation Nationale et de la Caisse d'Allocations Familiales, **une continuité éducative renforcée** est assurée à tous les enfants, de la maternelle au CM2, au moyen d'un PLAN MERCREDI relatif aux accueils de loisirs, qui s'inscrit dans le nouveau plan éducatif territorial de Chambly.

Cette démarche partenariale a plusieurs objectifs :

- garantir le caractère éducatif, la variété et la richesse des activités proposées dans le cadre des accueils de loisirs,
- veiller à leur complémentarité et leur coordination avec l'école et les familles, favoriser l'accès au sport et à la culture
- réduire les inégalités sociales
- assurer l'accessibilité de tous les enfants, en particulier ceux en situation de handicap.



UNE ÉTUDE SURVEILLÉE DANS CHAQUE ÉCOLE

Des études surveillées, très utiles à de nombreux élèves, sont organisées par la commune dans chaque école de Chambly. Elles ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 16h30 à 18h et sont encadrées par des enseignants volontaires, en activité dans la commune ou retraités.

La tarification est fixée à 28 € par mois et par enfant.

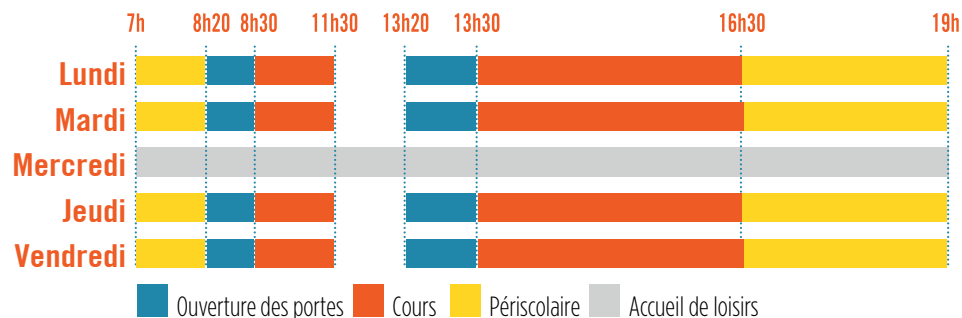
Renseignement et inscription auprès du département enfance et vie scolaire ou dans les accueils de loisirs.

LES RYTHMES SCOLAIRES ET PÉRI SCOLAIRES EN UN COUP D'OEIL

ÉCOLES MATERNELLES



HORAIRES DES ÉCOLES CAMUS, LAHILLE, TRIOLET* ET DECLÉMY*

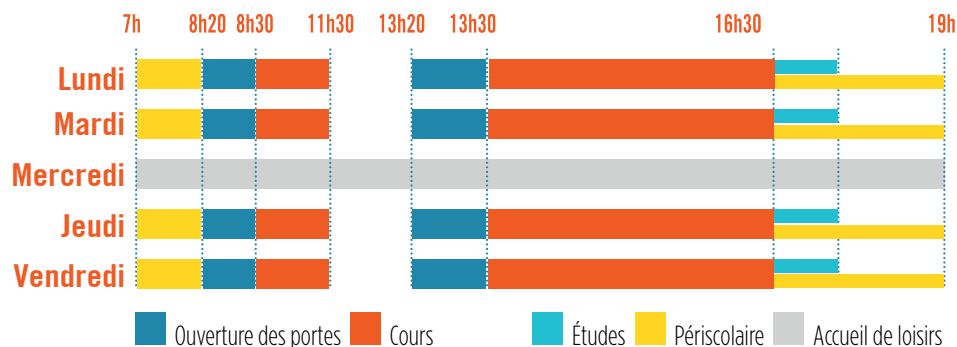


* Les écoles Declémy et Triolet ont un décalage de 10 minutes soit un temps scolaire de 8h20 à 11h20 et de 13h20 à 16h20.
Les horaires d'accueil sont susceptibles d'évoluer en fonction des consignes nationales liées à la situation sanitaire.

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES



HORAIRES DES ÉCOLES CAMUS, LAHILLE, CONTI ET SALENGRO



Les horaires des accueils périscolaires, des accueils de loisirs et des études surveillées sont adaptés à l'organisation des rythmes scolaires.

Accueils de loisirs :

les mercredis et vacances scolaires : 7h-19h

Accueils périscolaires :

les lundis, mardis, jeudis et vendredis (hors vacances) : 7h-8h20 / 16h20-19h

Études surveillées :

les lundis, mardis, jeudis et vendredis (hors vacances) : 16h30-18h



LA RESTAURATION MUNICIPALE

Une « Commission menus » se réunit régulièrement pour valider les menus travaillés en amont par une diététicienne. Le menu est affiché dans les structures d'accueil et disponible sur le site de la commune www.ville-chambly.fr (lien : <https://urlz.fr/iZGY>). Tout au long de l'année, des animations sont proposées aux jeunes convives, dans la perspective d'une sensibilisation à l'équilibre alimentaire et d'une éducation au goût et à la découverte des cuisines du monde. Les familles peuvent visiter les installations lors des portes ouvertes et poser à cette occasion toutes leurs questions au chef cuisinier Damien Davesne.



LIEUX :

3 lieux de restauration : Restaurant municipal Flora Tristan - Espace Léo Lagrange – Ecole Albert Camus

Le car de la Ville et un car d'une société extérieure assurent chaque jour les trajets de l'école Declémy à l'espace Léo Lagrange.

INSCRIPTIONS :

Inscriptions administratives chaque début d'année scolaire.

TARIFICATION :

La tarification du repas est unique : **4,40€**. Elle correspond seulement à une petite partie du coût réel, payé par la Ville, de préparation d'un repas.

Ce tarif intègre également une heure de périscolaire (avant et après le repas). Ce temps d'accueil sur le temps de la pause méridienne ne vous est pas facturé. Il est partagé entre un temps de jeux et un temps de retour au calme avant la reprise de la classe.

Le règlement de ce service municipal s'effectue par un système de pré-paiement via votre « Espace Famille » personnel (informations complémentaires en page 15).

PRODUCTION DES REPAS ET ENCADREMENT :

15 personnes composent l'équipe chargée de préparer et de servir les repas : 7 à la cuisine centrale, 3 au restaurant scolaire Albert Camus et 5 à celui de Léo Lagrange.

6 directrices diplômées pour les fonctions d'encadrement d'équipes d'animation (BAFD et BPJEPS) et 30 animateurs, pour la majorité titulaire d'un BAFA ou d'un CAP Petite Enfance, prennent en charge les enfants sur ce temps d'accueil.

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ :

Pour les enfants atteints de pathologies diverses, notamment d'allergies alimentaires, un Projet d'accueil individualisé (P.A.I.) est mis en place avec l'ensemble des partenaires concernés : médecin, famille, élue municipale et coordinatrice en charge de l'enfance. Suivant le protocole d'accueil, les familles sont amenées à fournir le « panier repas » et bénéficient d'un tarif réduit.



LA RESTAURATION MUNICIPALE : UNE DEMARCHE QUALITÉ ET ÉCO-RESPONSABLE !

Depuis de nombreuses années, la Ville de Chambly veille à acheter au moins **50% de produits responsables pour la restauration municipale** : filières courtes pour les viandes, produits locaux, produits labélisés, produits bio ou issus de l'agriculture raisonnée.

Il s'agit ainsi d'encourager les producteurs locaux et de développer une restauration collective avec un faible impact environnemental. Ainsi, la loi Egalim entrée en vigueur en janvier 2022 n'a engendré aucun changement à Chambly, les critères en faveur de la saine alimentation de nos enfants étant respectés depuis longtemps par la ville. Ces **repas équilibrés et de qualité sont réalisés sur place, à Chambly, par du personnel municipal et avec le concours d'une société spécialisée.**

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

HORAIRES :

Accueil ouvert toute l'année scolaire :
de 7h à 8h20 – du lundi au vendredi
de 16h20 à 19h – le lundi / mardi / jeudi / vendredi

LIEUX :

- À l'espace **Léo Lagrange** pour tous les enfants des classes maternelles et pour les enfants des classes élémentaires de l'école Lahille
- Au **Pavillon Conti** pour tous les enfants des classes élémentaires (sauf Ecole Lahille)

Accès des structures sécurisés (carte F@cily)

Le car de la Ville et un car d'une société extérieure assurent chaque jour les trajets.

INSCRIPTIONS :

Inscriptions administratives chaque début d'année scolaire.

Planning de présences à remplir : pour les maternels, chaque matin auprès des animateurs ou des enseignants et pour les élémentaires chaque début de mois. Possibilité d'être présent uniquement le matin et/ou le soir, du lundi au vendredi. Jours réservés suivant les besoins des familles.



TARIFICATION :

Application du barème imposé par la Caisse d'allocations familiales (CAF): tarification pour les familles à la ½ heure, basée sur les revenus et le nombre d'enfants à charge.

Le tarif horaire maximum demandé à une famille représente la moitié du coût réel de la prestation payée par la commune.

Le règlement de ce service municipal s'effectue par un système de pré-paiement via votre « Espace Famille » personnel (informations complémentaires en page 15).

ENCADREMENT :

6 directrices diplômées pour les fonctions d'encadrement (BAFD et BPJEPs) et 20 animateurs, diplômés BAFA ou CAP Petite Enfance, encadrent les enfants sur ces temps d'accueil matin et soir.

Les animateurs présents pour la plupart le matin, le midi et le soir sont les interlocuteurs indispensables entre enseignants et parents, relation basée sur une confiance mutuelle.

ACTIVITÉS :

Jeux de société, activités manuelles, jeux intérieurs ou extérieurs... autant de domaines d'activités proposés en suivant des thèmes souvent en lien avec ceux des accueils de loisirs. Après 18 heures, une aide aux devoirs est proposée aux enfants qui le souhaitent.



En période de Covid-19, la ville de Chambly renforce les protocoles sanitaires : limitation du brassage des enfants, stricte application des gestes barrières, désinfection des locaux/du matériel pédagogique et communication suivie avec les familles.

LES ACCUEILS DE LOISIRS

HORAIRES :

Accueil ouvert toutes les vacances scolaires de 7h à 19h

Accueil ouvert tous les mercredis de 7h à 19h

Arrivée des enfants entre 7h et 9h

Départ à partir de 17h jusqu'à 19h

LIEUX :

- **Léo Lagrange** pour tous les enfants maternels

- **Pavillon Conti** pour les enfants élémentaires

Accès des structures sécurisés (carte family)

INSCRIPTIONS :

Inscriptions administratives chaque début d'année scolaire

Planning de présence : possibilité d'inscrire à la journée, à la semaine, au mois.

L'inscription pour les vacances se fait quant à elle en amont.

TARIFICATION :

Application du barème imposé par la Caisse d'allocations familiales (CAF) : tarification pour les familles à la journée, basée sur les revenus et le nombre d'enfants à charge. **Le tarif horaire maximum demandé à une famille représente le tiers du coût réel de la prestation.**

Le règlement de ce service municipal s'effectue par un système de pré-paiement via votre « Espace Famille personnel (informations complémentaires en page de droite).

ENCADREMENT :

6 directrices diplômées pour les fonctions d'encadrement (BAFD et BPJEPS) et une équipe d'animation de 10 à 20 animateurs, diplômés BAFA ou CAP petite-enfance, encadrent les enfants sur ces temps d'accueil.



En période de Covid-19, la ville de Chambly renforce les protocoles sanitaires : limitation du brassage des enfants, stricte application des gestes barrières, désinfection des locaux/du matériel pédagogique et communication suivie avec les familles.

ACTIVITÉS :

Les projets pédagogiques et d'animations sont rédigés et mis en place durant l'année.

Activités diverses et sorties sont au cœur de chaque projet qui propose un thème et un « fil conducteur » différent suivant les périodes.

Les programmes d'activités sont distribués au sein des structures, chaque début de mois, chaque début de vacances scolaires et disponibles sur le site de la commune www.ville-chambly.fr



LE PAIEMENT DES PRESTATIONS MUNICIPALES

Le règlement des prestations municipales s'effectue via un système de pré-paiement. Lors de votre inscription à l'un des services dédiés à l'enfance, un compte famille personnel est créé pour votre famille. Pour bénéficier des services municipaux, vous devez créditer votre compte famille à l'avance. Cette opération est possible au sein des structures (par carte bancaire, espèces, chèque), par prélèvement automatique ou via internet grâce à votre espace Famille. Chaque prestation municipale dont vous bénéficiez (accueil périscolaire ou de loisirs, étude surveillée, restauration scolaire...), est ensuite débitée automatiquement via le compte famille, d'où vous pouvez suivre vos consommations et recrediter votre compte si besoin. Votre compte ne doit pas présenter de solde débiteur. En cas de créance importante, le Trésor public procède au recouvrement des sommes dues. Les situations individuelles particulières peuvent être étudiées auprès de Martine Alaric, Directrice du département Enfance-Éducation ou du Centre communal d'action sociale (Maison de la solidarité Simone Veil).



LA MAIRIE À VOTRE ÉCOUTE



Le département enfance - éducation (sa directrice Martine Alaric et ses équipes) et les directrices des deux accueils de loisirs et périscolaires, maternel et élémentaire, sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et pour examiner toute situation particulière.

Pour les contacter et prendre rendez-vous avec eux :

UN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE UNIQUE : 01 39 37 44 00

DÉPARTEMENT ENFANCE-ÉDUCATION

Directrice :
Martine Alaric
Mairie de Chambly
60230 Chambly
martine.alaric@ville-chambly.fr

ACCUEIL DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE MATERNEL

Directrices :
Gulhan Kocagol, Laura Péronne,
Sarah Canuet
Espace Léo Lagrange
186, rue Pierre Desproges
60230 Chambly
leolagrange@ville-chambly.fr

ACCUEIL DE LOISIRS ET PÉRISCOLAIRE ÉLÉMENTAIRE

Directrices : Cynthia Moreau,
Céline Pique, Mylène Braesch
Pavillon Conti
Avenue de la République
60230 Chambly
pavillon.conti@ville-chambly.fr